

Québec, le 17 novembre 2014



Maître Jacques Larochelle
75, rue St-Jean
Québec (Québec)
G1R 1N4

Objet : Votre lettre du 11 novembre
Association professionnelle des conseillers en services financiers
Projet de migration des sections

Maître Larochelle,

La présente accuse réception de votre lettre 11 novembre dernier, transmise au nom de votre cliente, l'Association professionnelle des conseillers en services financiers, et portant sur le projet de la Chambre de la sécurité financière de faire migrer ses sections régionales vers la Corporation des professionnels en services financiers.

Le processus d'approbation des modifications aux règles et règlements relatifs au projet se poursuit. Aussi, la Chambre devrait procéder à la prochaine étape de son projet et lancer une consultation publique d'une durée d'au moins 30 jours, conformément aux termes de l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et du Plan de supervision de l'Autorité des marchés financiers à l'égard de la Chambre de la sécurité financière.

Soyez assuré que tous les mémoires soumis lors de cette consultation seront pris en compte et analysés par l'Autorité des marchés financiers.

Je vous prie d'agréer, Maître Larochelle, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le surintendant de l'assistance aux clientèles
et de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson